



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/49/233 B
28 avril 1995

Quarante-neuvième session
Point 132 a de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/49/803/Add.2)]

49/233. Aspects administratifs et budgétaires du
financement des opérations de maintien de
la paix des Nations Unies

B*

L'Assemblée générale

I

Guide pour les missions d'enquête

Approuve l'intention du Secrétariat de préparer un guide pour les missions d'enquête comme indiqué aux paragraphes 8 et 9 du rapport du Secrétaire général 1/;

II

Financement des activités d'information

Souscrit à la proposition du Secrétaire général et demande au Comité de l'information de réexaminer la politique du Secrétariat en matière de diffusion de l'information relative au maintien de la paix;

* En conséquence, la résolution 49/233 du 23 décembre 1994 doit être considérée comme étant la résolution 49/233 A.

1/ A/48/945.

III

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Prie le Secrétaire général de lui présenter les vues du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les incidences qu'aurait pour la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies la participation à la Caisse des différentes catégories de personnel civil des opérations de maintien de la paix;

IV

Fourniture de services aux contingents

Fait siennes les observations du Secrétaire général concernant la fourniture de services aux contingents par l'intermédiaire d'entrepreneurs locaux;

V

Locaux transportables ou temporaires

Fait siennes les observations du Secrétaire général;

VI

Manuel d'appui opérationnel

Approuve l'intention du Secrétariat de mettre au point un manuel d'appui opérationnel.

99^e séance plénière
31 March 1995